

Objet : invitation à la session d'information des intervenants bénévoles concernés par
l'encadrement des activités physiques et sportives.

CPD EPS

Une session d'information visant à la délivrance de l'agrément des intervenants bénévoles
pour l'encadrement de l'activité cyclisme est organisée :

Dossier suivi par
Virginie Simon
Blaise Viairon
Téléphone
05 17 84 01 97
05 17 84 01 96
Mél
cpd.eps16
@ac-poitiers.fr

**le vendredi 25 septembre 2026
de 17h à 18h30 à l'école élémentaire E. Méningaud de Ruffec**

Merci de vous munir de votre vélo et d'un casque.

Programme :

17h 17h30	Pratique du vélo : Parcours individuels de maniabilité (petit slalom, freinage, rétrécissement...) Modalités de circulation en groupe (serre-file, arrêt de front...) Contrôle du vélo
17h30 18h30	Présentation des enjeux et de l'organisation des apprentissages pour l'activité cyclisme : Enjeux d'apprentissage Intervention pédagogique : conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe, à l'organisation de la sortie à vélo Aspects réglementaires : rôles et responsabilités des intervenants en EPS

La participation au stage d'information qui atteste de votre aptitude à obtenir l'agrément a une validité de **5 ans**. Votre agrément est également conditionné à la vérification annuelle des exigences d'honorabilité nécessaires à votre intervention. Cela se fait par la transmission du formulaire de demande d'agrément (voir document joint) au directeur d'école, transmis ensuite aux services de l'Education Nationale compétents pour effectuer la vérification. Cette vérification se fera ensuite **tous les ans**, après transmission du même formulaire.

Toutefois, il appartient à l'enseignant de la classe de formuler une demande d'agrément chaque année.

Merci de bien vouloir confirmer votre participation à la directrice ou au directeur quelques jours avant la date de la session.

Pour la commission départementale EPS,
Virginie SIMON et Blaise VIAIRON – CPDEPS16